



Copie transmise à l'Agence
comptable le :

...../...../.....
(jour/mois/année)

DECISION
N° 2025 – 07 - 06
(Ecole de Droit de Toulouse)

portant autorisation de recettes

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 7 et 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du conseil d'administration du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Vu l'avis conseil d'administration provisoire de l'Ecole de Droit de Toulouse en date du 04/03/2025,

Le président de l'université Toulouse Capitole décide :

Article 1^{er}

L'Université Toulouse Capitole accepte, sous réserve du respect des conditions énoncées ci-après, les dons volontaires effectués par des particuliers et / ou des entreprises en faveur de la politique de soutien aux étudiants de l'École de droit de Toulouse :

- Les dons ne doivent être assortis d'aucune charge ni condition ;
- Les dons dont le montant annuel excède 5 000 € devront faire l'objet d'une autorisation expresse formalisée par une convention entre le donateur et l'Université.

Les actions financées par ces dons pourront concerner :

- Des bourses d'excellence attribuées aux étudiants de l'École de Droit de Toulouse qui en font la demande selon les modalités précisées annuellement sur le site de l'École de droit*, en tenant compte exclusivement des résultats académiques ;
- Des bourses au mérite attribuées aux étudiants de l'École de Droit de Toulouse qui en font la demande selon les modalités précisées annuellement sur le site de l'École de droit*, en fonction des résultats académiques et de critères sociaux ;
- L'amélioration de l'accompagnement pour la réussite des étudiants en situation de handicap ;
- Toute autre action en faveur et à l'initiative des étudiants.

Article 2

Ces recettes seront imputées sur le service opérationnel 911101.

Fait à Toulouse, le 01/07/2025

Le président,

Huques KENFACK

* <https://www.ut-capitole.fr/accueil/universite/membres/composantes/ecole-de-droit/depot-de-dossiers-pour-les-bourses-de-reussite-et-dexcellence>

